

Metz, le 10 avril 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

**Le responsable de l'unité police de l'eau
adjoint**

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

à
**Ville de Thionville
Mairie, 2 cour du Chateau
57100 THIONVILLE**

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création du nouveau centre funéraire sur la commune de Thionville
N°DIOTA-250226-211745-353-028

Recevabilité

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3220_Remblai\THIONVILLE\2025_crematorium\
Instruction

P.J. : 2

Monsieur le Maire,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la création du nouveau centre funéraire sur la commune de Thionville, pour lequel deux accusés de réception vous ont été délivrés en date du 26 février 2025 puis du 17 mars 2025, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier complété que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 17 mai 2025. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété. La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.**

Vous trouverez en pièce jointe, l'arrêté de prescriptions générales à respecter relatif à la rubrique 3220. **Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, le compte-rendu complété présent en PJ conformément à l'article 8 de cet arrêté.**

Je vous remercie de réaliser l'affichage en mairie du récépissé et de ce courrier pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie. À l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice

administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité police de l'eau
adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. STAAB', with a long horizontal stroke extending to the left.

Laurent STAAB